



Conseil commun Commune / CPAS de MORLANWELZ

Séance n°9 du 07 novembre 2022
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

- 1). **DG Commune et DG C.P.A.S. - Synergies entre la Commune de MORLANWELZ et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Rapport Synergies 2022 - Information.**

Établir un état des lieux des Synergies existantes et à prévoir dans le futur entre la Commune de MORLANWELZ et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ.

Une volonté d'amplifier les Synergies entre la Commune et le C.P.A.S. de MORLANWELZ, afin de développer des politiques sociales et budgétaires encore plus complémentaires, est devenue permanente, et donc une situation de fait.

Les économies d'échelles qui en résultent, permettent en outre de respecter le Plan de Gestion exigé par le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC).

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ et au Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ de prendre connaissance de ce rapport Synergies 2022.

Le Directeur Général communal f.f.,

Fabrice FRANCO

La Directrice Générale du CPAS f.f.,

Élisa FACCO

Le Bourgmestre f.f.,

François DEVILLERS

La Présidente du CPAS,

Géraldine CANTIGNEAUX